

ASSEMBLEE NATIONALE

21 mars 2005

LOI D'ORIENTATION SUR L'ÉNERGIE
(Deuxième lecture) - (n° 1669)

AMENDEMENT

N° 214

présenté par
M. POIGNANT

ARTICLE 2

Dans la dernière phrase du V de cet article, substituer au mot :

« répercussion »,

les mots :

« prise en compte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.